

Classement de la Région Grand Est comme zone à risque par les autorités allemandes : Les frontières ne se refermeront pas !

Le 17 octobre à minuit, le Gouvernement fédéral allemand classera la Région Grand Est comme « zone à risque » (*Risikogebiet*), compte-tenu de l'évolution du taux d'incidence de la covid19 dans la Région Grand Est.

Avec un taux d'incidence de 92 cas pour 100 000 habitants dans la Région Grand Est durant la semaine du 4 au 10 octobre, la Région Grand Est sera désormais également classée comme zone à risque, à l'instar des autres régions françaises.

Cette décision a été concertée entre les autorités fédérales allemandes, les Länder frontaliers, les autorités françaises (Préfecture de Région, ARS), la Région Grand Est et les Départements frontaliers (Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin), dans l'objectif d'établir des mesures adéquates, responsables et qui répondent aux enjeux d'un bassin de vie frontalier dans lequel les citoyens alsaciens et mosellans évoluent quotidiennement.

Cette concertation organisée de manière hebdomadaire depuis plusieurs semaines a permis d'arriver à une décision de non réintroduction de contrôles systématiques à la frontière de la part de Madame et Messieurs les Ministres-Présidents Malu Dreyer (Rhénanie-Palatinat), Tobias Hans (Sarre) et Winfried Kretschmann (Bade-Wurtemberg), considérant que la réintroduction de contrôles systématiques aux frontières a clairement montré ses limites lors de la première vague Covid19 en mars 2020 et a grandement handicapé le bassin de vie franco-allemand.

Aujourd'hui, les Länder frontaliers poursuivent le travail d'harmonisation des dispositions en vigueur, sur leurs territoires respectifs, en ce qui concerne les exemptions à l'obligation de produire un test PCR négatif pour pouvoir continuer à se rendre en Allemagne sans obligation de quarantaine.

Dans ce contexte, les autorités des Länder frontaliers se sont engagées à partager une information transparente sur leurs sites institutionnels de référence permettant d'expliquer quelles catégories de personnes originaires du Grand Est peuvent désormais se rendre dans les Länder frontaliers pour une durée de 24h ou supérieure à 24h, qu'ils soient travailleurs frontaliers ou se rendent en Allemagne pour des raisons professionnelles, médicales, ou toute autre raison (scolarité, études, garde d'enfants...).

La Région Grand Est et les trois Départements frontaliers sont pleinement mobilisés pour faciliter l'information des habitants et travailleurs frontaliers, afin de permettre à chacun de continuer au mieux ses activités professionnelles et personnelles transfrontalières, dans le respect des règles prévues sur chaque territoire en Allemagne.

Informations pratiques :

Le réseau des structures d'informations des habitants de la zone frontalière et des travailleurs frontaliers sur leurs droits est mobilisé pour fournir à tous une information actualisée sur l'évolution des dispositions en vigueur.

Frontaliers Grand Est :

<https://www.frontaliers-grandest.eu/>

Réseau Infobest (4 centres, de Lauterbourg à Saint-Louis) :

<https://www.infobest.eu/fr/>

Maison ouverte sur l'Allemagne (Forbach) :

<https://www.mosa-forbach.fr/>

Centre européen de la consommation :

<https://www.cec-zev.eu/fr/accueil/>

CONTACT PRESSE

Région Grand Est : Sandra Rupp-Lang : 06 49 77 96 55 – presse@grandest.fr – sandra.rupp-lang@grandest.fr